

# LE BUDGET DE L'ETAT TUNISIEN EN 1992

## Le Budget général de l'Etat pour 1992 et les orientations du VIIIe Plan quinquennal 1992-1996.

La revue mensuelle Conjoncture a publié en janvier 1992 un numéro spécial consacré au Budget général de l'Etat tunisien pour l'année 1992. Ce budget coïncide avec l'entrée en vigueur du VIIIe Plan quinquennal 1992-1996. La loi de finances 91-98 pour la gestion 1992 a été promulguée au Journal officiel du 31 décembre 1991.

Le budget général de l'Etat a été arrêté en recettes et dépenses à 4450 millions de dinars tunisiens (MD), soit une augmentation de 11,9% par rapport à 1991. Les recettes propres (3 368 MD) et les dons couvriraient 71% des dépenses générales. Les premières se partagent entre les recettes fiscales estimées à 2715 MD et les recettes non fiscales (615 MD). Les recettes fiscales sont en augmentation de 15% par rapport à 1991. Les recettes en capital de l'Etat sont estimées à 1082 MD. Enfin, le concours du système financier à l'action de l'Etat serait de 1260 MD et le service de la dette publique équivaut à 24% du total des dépenses de l'Etat.

Le budget 1992 tend à appliquer les grandes orientations du VIIIe Plan en particulier les trois volets de la politique économique.

Le premier volet développé au titre V de la loi des finances, concerne la libéralisation des prix et des importations. Les acteurs économiques pourraient en 1992, avoir librement recours aux importations de produits similaires à ceux fabriqués localement. Des mesures d'accompagnement transitoires (exonération des droits de douane sur les insecticides destinés à l'agriculture, application aux industries nationales naissantes du droit compensateur provisoire dans le cadre du GATT) protégeront les produits locaux de la concurrence déloyale et de l'écart de compétitivité. Les prix à la distribution seront totalement libres, à l'exception de certains produits compensés et des tarifs publics.

Le deuxième volet développé au titre III de la loi des finances, s'applique à l'harmonisation du système d'encouragement à l'investissement. Il participe de la réforme fiscale en cours. En effet les avantages fiscaux en faveur des réinvestissements de bénéfices ou revenus sont étendus aux acquisitions d'actions ou de parts sociales. De même, les avantages fiscaux octroyés aux banques qui financent les projets économiques dans les régions défavorisées sont élargis.

Le troisième volet développé aux titres III et VII, consiste à poursuivre les réformes déjà entreprises dans le système monétaire et financier.

Le budget 1992 a été établi en fonction de diverses prévisions macro-économiques, commerciales et financières dont les grandes lignes sont les suivantes :

**La production :** Les prévisions sectorielles de l'année 1992 pour la production font état d'une reprise des services non administratifs (12,2% contre -20% en 1991) en particulier ceux liés au tourisme et aux transports et communications. Un accroissement des industries manufacturières non agricoles est également prévu. La production agricole serait en baisse notamment en raison du recul de la production céréalière.

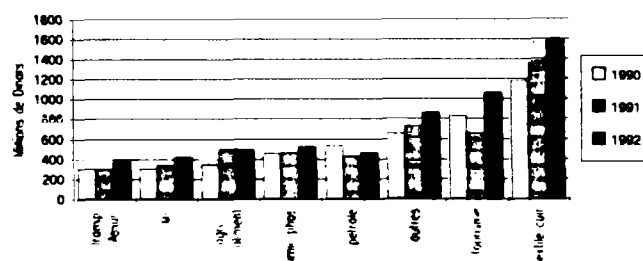
**L'investissement :** Les prévisions relatives à l'investissement escomptent une évolution favorable, compte tenu de la relance

des investissements observée au cours du second semestre 1991 : le montant des investissements retenu pour 1992 ressort à 3 300 MD représentant 23,8% du PIB. La réalisation de ces investissements repose pour moitié sur la contribution du secteur privé dont le volume d'investissement passerait de 1338 MD en 1991 à 1684 MD en 1992. L'affectation de ces ressources donne la priorité aux secteurs des services orientés à l'exportation. Parmi les projets sélectionnés figurent la poursuite des travaux du métro-léger à Tunis, la construction de l'autoroute Hammamet-M'saken et celle de l'aéroport de Tabarka.

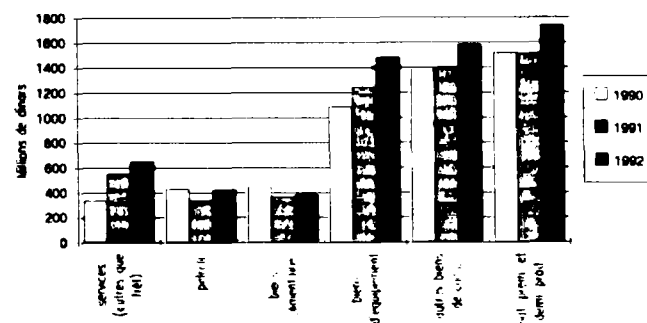
**La balance des paiements :** Le déficit de la balance des paiements a été de 550 MD en 1991 soit 4,5% du PNB. La croissance des importations en 1992 est projetée à 8,5% à prix constants tandis que celle des exportations s'élèverait à 13,6%. Cette évolution permettrait de situer le déficit courant de la balance des paiements à 400 MD soit 2,9% du PNB.

## LE COMMERCE EXTERIEUR en 1990, 1991 et 1992 : Résultats et perspectives

EXPORTATION 1990-91-92



IMPORTATION 1990-91-92



**La dette :** L'encours de la dette se limiterait à 50,6% du PNB; sa structure évoluerait vers un renforcement de la dette à long terme et le service de la dette baisserait à 19,5% des recettes courantes en devises.

**Emploi :** Le budget prévoit la création de 51000 emplois en 1992, grâce aux besoins des industries manufacturières, le bâtiment et les travaux publics, le tourisme et autres services. En 1991, 37 000 emplois avaient été créés.

Il faut enfin noter que le document du budget économique introduit cette année un chapitre relatif au développement régional et qu'une nouvelle année de base, à savoir 1990, sera utilisée pour évaluer les indicateurs de développement.